



030303030303  
**DEPARTEMENT  
DE L'INDRE**

**SYTOM de la  
Région de  
Châteauroux**  
030303030303

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 19 juin 2024**

Convocation transmise  
le : 07 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre - le mercredi 19 juin 2024

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre de tri Allée des Sablons 36330 Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

**Nombre de Membres :**

En exercice : 31  
Présents : 16  
Votants : 21

**Étaient présents :**

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Tony IMBERT, RUET Catherine, TOURRES Dominique, VANDAELE Christophe, BATARD Françoise, DUVERGNE Didier, MONJOINT Chantal, BERGOUGNAN Eric, DAILLY Francis, EUMONT-CAMUS Thierry, PERROT Lionnel, PERRAT Patrice.

**Résultats du vote**

Voix « pour » : 21  
Voix « contre » : 0  
« Abstentions » : 0

**Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel MOREAU à Lionnel PERROT  
Catherine DUPONT à Michel GEORJON  
Gil AVEROUS à Éric CHALMAIN  
Annabelle LELONG à Eric CHALMAIN  
Jean-Marc SCHMITT à Lionnel PERROT

Certifié exécutoire  
Publiée ou notifiée le :  
24 juin 2024

**Étaient absents et excusés**

Gil AVEROUS  
Catherine DUPONT  
Annabelle LELONG  
Jean-Marc SCHMITT  
Jean-Michel MOREAU

**Dossier n° 2024-006-005**

**Objet : Versement de l'intéressement aux performances au titre de l'année 2022 à la société EVOL UTOM**

Dans le cadre du marché qui nous lie à la Société COVED pour l'exploitation du centre de tri des déchets d'emballages et des papiers du SYTOM, l'intéressement à la performance est inclus dans le contrat.

Conditionné à l'atteinte des performances sur les taux de captation des matériaux, l'intéressement représente 5% de l'estimation des soutiens de CITEO au titre de l'année N-1, dans la limite de 80 000€. Ce montant peut faire l'objet d'une régularisation en année N+1 selon le liquidatif CITEO qui précisera les soutiens réellement perçus par la collectivité.

Au titre de 2024, l'estimation des subventions est de 2 050 000€, soit un intéressement maximum de 80 000€.

Concernant les performances contractualisées, l'ensemble des taux de captation sont atteints :

<b>Matériau trié</b>	<b>Objectif de taux de captation</b>	<b>% d'intéressement reversé si atteinte</b>
JRM	92%	30%
EMR	85%	20%
PET clair	92%	10%
FLUX DEV	92%	10%
PE / PP	92%	10%
ELA	92%	5%
ACIER (dont petits aciers)	92%	5%
ALU (dont petits alu)	92%	5%
FILMS	90%	5%

Ainsi, au regard des règles précitées, et compte-tenu de l'interruption de la chaîne de tri le temps des travaux d'agrandissement, l'intéressement à verser au titre de 2023 est de 47 000€.

Traditionnellement versé en juillet de l'année N+1.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De verser l'intéressement sur 7 mois effectif de fonctionnement du centre de tri, soit 47 000€, en juillet 2024.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.